

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 3 septembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers Robert Bérubé, Sylvain Dubé, Nicholas Ouellet et Daniel Jean.

Absent : Monsieur Jean Santerre

225.09.13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 soit accepté tel que présenté.

226.09.13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2013

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

227.09.13

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 3 septembre 2013			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES		MONTANTS
Élus	Allocations août 2013		2 304.21 \$
Frédéric Lee	Salaires sem. du 28-07-2013 au 24-08-2013		2 823.52 \$
Employés municipaux	Salaires sem. du 28-07-2013 au 24-08-2013		24 854.52 \$
REER employeur	Salaires sem. du 28-07-2013 au 24-08-2013		805.55 \$
REER employés	Salaires sem. du 28-07-2013 au 24-08-2013		805.55 \$
	Total:		31 593.35 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Poste et divers	3999	709.36 \$
Polyvalente La Pocatière	Tournoi de golf	4000	150.00 \$
Ministère du Revenu	Frais immatriculation org.	4001	317.88 \$
D.E.Q.A. Optimistes	Commandite	3998	50.00 \$
Ville Village en Santé	Inscription congrès	3997	560.00 \$
Manon Lévesque	Frais déplacement DGE	4002	67.60 \$
Relève Agri. Kamouraska	Commandite	3995	50.00 \$
Société Roman Policier	Don	3994	1 000.00 \$
Régie Protection Incendie	Quote-part	3996	7 147.55 \$
Ministre des Finances	Frais CPTAQ	3993	275.00 \$
Ministre des Finances	Frais MDDEF	3992	548.00 \$
Station Plein air	Quote-part	3991	9 999.99 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Lumières de rue	22008-29433	1 503.47 \$
Hydro-Québec	Caserne	22008-06815	89.17 \$

Hydro-Québec	PP1	22008-54279	353.66 \$
Hydro-Québec	Parc	22008-47319	209.37 \$
Hydro-Québec	P1-P2	22415-19564	252.04 \$
Hydro-Québec	PP3	21708-24967	90.73 \$
Hydro-Québec	PP2	21708-96724	223.26 \$
Hydro-Québec	Biblio	21708-66788	153.44 \$
Hydro-Québec	PP5	21708-94219	89.31 \$
Hydro-Québec	Chalet	22415-41986	151.87 \$
Hydro-Québec	PP4	22008-18970	92.15 \$
Hydro-Québec	Garage	23308-34318	83.01 \$
Hydro-Québec	Ctr. Comm. Agrandis	22008-68922	625.10 \$
Hydro-Québec	Croix	22008-52844	57.33 \$
Hydro-Québec	Station rue Plourde	23308-34724	89.31 \$
Bell	Chalet	23308-82991	133.74 \$
Bell	Télémetrie	23308-81159	84.58 \$
Bell	Télémetrie	23308-15560	84.58 \$
Bell	Internet	24013-08686	30.99 \$
Bell	Télémetrie	23308-94184	84.58 \$
Bell	Bureau	23308-83984	294.40 \$
Vidéotron	Tel. Bibliothèque	22415-81276	40.65 \$
CSST	Frais mensuels	21708-21473	1 247.95 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	21708-41358	4 487.19 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	21708-21473	10 359.16 \$
Cartes de crédit			
Postes Canada	Timbres	Direction	131.62 \$
Postes Canada	Timbres	Direction	4.62 \$
Postes Canada	Timbres	Direction	13.46 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			41 936.12 \$
TOTAL SALAIRES			31 593.35 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			41 936.12 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			45 471.45 \$
GRAND TOTAL :			119 000.92 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 3 septembre 2013 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

228.09.13

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA FENESTRATION DU CENTRE MUNICIPAL PHASE 2

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de notre conseil municipal tenue le 5 juillet 2011, il a été convenu de mandater Les Architectes Corriveau, Girard et associées pour le projet de fenestration de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE la phase 1 des travaux a été effectuée en décembre 2011;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé par la Municipalité de Saint-Pacôme en août dernier pour la phase 2 du projet de fenestration de l'édifice municipal et que les soumissions suivantes ont été reçues;

Ferdinand Laplante inc.	18 450,00 \$
Construction Dumais Pelletier inc.	22 880,00 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions reçues sont conformes et que le directeur général, M Frédérick Lee, recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferdinand Laplante inc. au montant de dix-huit mille quatre-cents cinquante dollars (18 450,00 \$) plus taxes applicables pour la phase 2 du projet de fenestration de l'édifice municipal de Saint-Pacôme, et ce, conditionnel à ce que l'installation soit faite avant le 1er novembre 2013.

229.09.13

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CHANGEMENT DE LA PORTE PRINCIPALE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de notre conseil municipal tenue le 5 juillet 2011, il a été convenu de mandater Les Architectes Corriveau, Girard et associées pour le projet de fenestration de l'édifice municipal ce qui incluait aussi le changement de la porte principale;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue par Construction Stéphane Charest inc. au montant de dix mille neuf cents dollars (10 900,00\$) plus taxes applicables pour changer la porte principale du centre communautaire de Saint-Pacôme ainsi que la porte de vestibule adjacente,

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Construction Stéphane Charest inc. au montant de dix mille neuf cents dollars (10 900,00 \$) plus taxes applicables pour changer la porte principale du centre communautaire de Saint-Pacôme ainsi que la porte de vestibule adjacente et ce, conditionnel à ce que l'installation soit faite avant le 1er novembre 2013

230.09.13

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'AJOUT DE LUMIÈRES DE RUE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de ce conseil municipal tenue le 4 juin dernier, il a été convenu que six (6) lumières de rues soient ajoutées dans notre Municipalité;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé par le directeur général, M. Frédérick Lee;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Jalbertech inc.	722\$/ Lumière
Caillouette & associés	949\$/ Lumière
Docteur Électrique	669\$/ Lumière

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de l'entreprise Docteur Électrique au montant de six cent soixante-neuf dollars (669.00\$) avant taxes pour l'achat de six (6) lumières de rues qui devront être installées sur les rues Paquet (2), Santerre, Meunier, Nord du Rocher et Chamberland, et ce, conditionnel à ce que les lumières proposées figurent sur la liste des lumières approuvées par Hydro-Québec pour l'éclairage des rues municipales.

231.09.13

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à faire le transfert des postes budgétaires suivants :

# de compte	Vers # compte	montant
262101141	213001670	1 500.00 \$
232000625	234000689	6 000.00 \$
232000625	232000623	8 000.00 \$
232000622	271900791	4 600.00 \$
	Total	20 100.00 \$

232.09.13

AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES TRÉMA INC.

ATTENDU QUE Les Entreprises Trema ont effectué le nettoyage des rues de Saint-Pacôme en 2011 et 2012 et que les nombres d'heures pour la réalisation des travaux étaient de 23.5 en 2011 et 22 en 2013;

ATTENDU QUE sur la facture # 20631 de 2013 le nombre d'heures facturées était de 32.5 et qu'aucune explication n'a pu être donnée par Les Entreprises Tréma pour justifier cette hausse;

ATTENDU QUE le nombre de kilomètres à nettoyer dans la Municipalité de Saint-Pacôme n'a pas augmenté de 2012 à 2013 ayant même diminué de 300 mètres en raison des travaux sur la rue de la Pruchière;

ATTENDU QU'aucun signe apparent ne nous démontre que plus d'abrasif a été déversé sur les rues de Saint-Pacôme causant ainsi une plus grande accumulation de sable et pierre fine dans les rues;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement de la facture numéro 20631 des Entreprises Trema, pour le balayage des rues de la Municipalité au montant de trois mille trois cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-onze cents taxes incluses ce qui représente un paiement pour 27 heures de balayage de rue ainsi que les frais de transport. Ce paiement est calculé sur une hausse de 5 heures supplémentaires sur les 10 heures de plus chargées en 2013.

233.09.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME YOLANDE BOURGELAS LÉVESQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Yolande Bourgelas Lévesque a reçu par leg la résidence sise au 25, rue Côte des Chats le 9 juillet 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Yolande Bourgelas Lévesque au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 25, rue Côte des Chats.

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. FRÉDÉRICK OUELLET

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

234.09.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. MICHEL MICHAUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Michel Michaud a acquis la résidence sise au 52, rue Caron le 23 août 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Michel Michaud au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 52, rue Garneau.

235.09.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NADIA BEAULIEU LAVIGNE ET M. HUGO CHÉNARD THÉRIAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Nadia Beaulieu Lavigne et M. Hugo Chénard Thériault ont acquis la résidence sise au 5, rue Martin le 6 mai 2011;

ATTENDU QUE, tel que mentionné au programme d'accès à la propriété, les nouveaux propriétaires souhaitant se prévaloir des avantages auxquels ils sont admissibles en fonction des critères doivent le faire dans les 12 mois suivants l'acquisition de leur propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de Mme Nadia Beaulieu Lavigne et M. Hugo Chénard Thériault au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 5, rue Martin.

236.09.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CARMEN PAQUETTE ET M. BERNARD GIRARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Carmen Paquette et M. Bernard Girard ont terminé la construction de leur résidence sise au 10, rue Paquet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Carmen Paquette et M. Bernard Girard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 10, rue Paquet.

237.09.13

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LOUISE PELLETIER ET M. MARCO PELLETIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Louise Pelletier et M. Marco Pelletier ont acquis la résidence sise au 13, rue Martin le 30 août 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Louise Pelletier et M. Marco Pelletier au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 13, rue Martin.

238.09.13

TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES ORALES SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION, PAR LA COMPAGNIE TRANSCANADA, D'UN OLÉODUC POUR LE TRANSPORT OUEST – EST DE PÉTROLE CANADIEN

ATTENDU QUE le projet Énergie Est consiste en la construction d'un oléoduc par l'entreprise canadienne TransCanada, oléoduc qui traverserait le territoire de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE L'Office national de l'énergie (l'ONÉ) est un organisme fédéral indépendant fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique, dans l'intérêt public canadien;

ATTENDU QUE le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada projette de traverser plusieurs provinces, et que les oléoducs interprovinciaux ne peuvent être construits qu'avec l'approbation de l'ONÉ;

ATTENDU QUE des audiences publiques, orales ou par voie de mémoires, doivent

être tenues par l'ONÉ pour l'examen des demandes de construction de pipelines dépassant 40 kilomètres de longueur;

ATTENDU QUE, à la suite de rencontres organisées par TransCanada en juillet 2013 avec plusieurs propriétaires terriens du territoire de la MRC de Kamouraska, plusieurs questions qui sont normalement examinées au cours des audiences de l'ONÉ visant la construction des oléoducs ne trouvent pas de réponses suffisamment détaillées, notamment :

- le plan conceptuel et la sécurité du projet;
- les questions environnementales;
- les questions socio-économiques et foncières;
- les effets du projet sur les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes qui risquent d'être touchés;
- la responsabilité financière du demandeur;
- la faisabilité économique du projet;
- tout aspect de l'intérêt public qui pourrait être compromis.

ATTENDU QUE ces audiences permettent à l'entreprise d'exposer son projet et aux personnes ou groupes intéressés de demander des explications pour ensuite offrir leur appui ou s'y opposer.

ATTENDU QU'il est important que les propriétaires fonciers et les autres personnes ou groupes touchés puissent signaler leurs inquiétudes dès que possible à la société et que ces personnes ou groupes continuent à participer à son processus de consultation.

ATTENDU QUE la participation du public représente un élément fondamental de chaque étape du cycle de vie d'un projet (conception, construction, exploitation et entretien, et cessation d'exploitation) et que le projet Énergie Est est d'une très grande envergure.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de déclarer que la Municipalité de Saint-Pacôme, demande la tenue d'audiences publiques orales sur le projet de construction, par la compagnie TransCanada, d'un oléoduc pour le transport ouest-est de pétrole Canadien.

239.09.13

ACCEPTATION DU PROJET DE R+O ÉNERGIE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la programmation du programme TECQ 2010-2013 pour la Municipalité de Saint-Pacôme prévoit quarante mille dollars (40 000.00\$) pour la modification de l'entrée électrique et du réseau de chauffage de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE la firme R+O Énergie a été mandatée afin de soumettre un projet à la Municipalité de Saint-Pacôme et que le projet se détaille comme suit :

SPÉCIALITÉ	ITEMS	PRIX
Chauffage	Démantèlement de la chaudière	1 000.00 \$
Chauffage	Chaudière neuve	12 000.00 \$
Chauffage	Pompe P-01	2 000.00 \$
Électricité	Entrée électrique 600 volts	3 500.00 \$
Électricité	Raccordement	1 000.00 \$
Régulation	Système de régulation	7 700.00 \$
Électricité	Modification entrée électrique	10 000.00 \$
		37 200.00 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'évaluation des coûts de R+O Énergie et de procéder aux différents appels d'offres pour la réalisation du projet.

240.09.13

FORMATION SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, PROJET EN COLLABORATION AVEC LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE le service de gestion intégrée de l'eau de la MRC, en collaboration avec OBAKIR, organise une formation sur le contrôle de l'érosion qui d'adresse aux

responsables des travaux publics ainsi qu'à toute personne intéressée par le sujet;

ATTENDU QUE cette formation aura lieu le jeudi 3 octobre prochain à 8h30 à la salle du conseil de la MRC de Kamouraska à Saint-Pascal;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par participant incluant le dîner;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire M. Richard Ruest à la formation sur le contrôle de l'érosion qui aura lieu le 3 octobre prochain à la MRC de Kamouraska.

241.09.13

CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24heures/ 7 jours;

ATTENDU QUE cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes;

ATTENDU QUE les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer. Ils ne peuvent pas supporter davantage d'engagements.

ATTENDU QUE la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter facilement cette obligation;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer

ATTENDU QUE la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures, surtout pour les plus petites;

ATTENDU QUE les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non requise par leur état;

ATTENDU QU' il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les OSBL en habitation de moins de 50 unités;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par la Fédération des OSBL en habitation du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI) pour assouplir les exigences de la Loi 16;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal appuie la FOHBGI et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures/7 jours la surveillance électronique permettant de rejoindre du personnel en tout temps.

242.09.13

MANDATER UNE FIRME D'INGÉNIERIE – ODEUR SECTEUR BAS DE LA CÔTE

ATTENDU QUE les nombreuses plaintes que nous recevons concernant des problèmes aléatoires d'odeurs dans le secteur de la rue St-Alphonse, rue William et Place Santerre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, de demander des soumissions dans le but de mandater une firme d'ingénierie afin que le problème soit trouvé et résolu dans les plus brefs délais.

243.09.13

PAIEMENT DE LA FACTURE À CONSTRUCTION JEAN-PAUL LANDRY INC.

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer de paiement de la facture numéro 10384 de Constructions Jean-Paul Landry inc. au montant de quatre-vingt-neuf mille cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit (89 169,98 \$) pour le pavage des rues de la Municipalité de Saint-Pacôme tel que décrit ci-dessous.

Sources de financement	Secteur	Montant
Taxes sur essence	Pruchière	44 659.65 \$
Prêt autorisé Meunier	Meunier	16 705.00 \$
Fonds carrière sablière	Galarneau	10 755.67 \$
Taxes sur essence	Michaud	6 748.59 \$
Budget achat asphalte	Divers	10 301.07 \$
		89 169.98 \$

CORRESPONDANCE

244.09.13

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST – DEMANDE DE COLLABORATION

ATTENDU QU'un projet de prévention incendie se déroulera dans la semaine du 6 au 12 octobre prochain;

ATTENDU QUE le projet consiste à réunir à l'aréna de Saint-Denis les élèves des écoles de Saint-Denis, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre de prévention à l'intention des enfants, des activités reliées à la prudence en matière d'incendie sont organisées et par la même occasion un détecteur de fumée avec pile sera remis à chacun afin de les sensibiliser à l'importance que chaque foyer en ait un;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit remis à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest pour l'organisation de l'activité de prévention dédiée aux élèves des quatre (4) écoles de leur territoire.

245.09.13

LES VOISINS DU KAMOURASKA – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les Voisins du Kamouraska amorcent une autre saison de hockey;

ATTENDU QUE cette campagne de financement permet aux quatre (4) équipes de pratiquer le hockey dans un meilleur environnement et encadrement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de quarante dollars (40,00 \$) à la campagne de financement 2013 des Voisins du Kamouraska.

246.09.13

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES CAFÉS-JALETTE

ATTENDU QU'encore cette année, les cafés-jasette auront lieu une fois par mois;

ATTENDU QUE voilà maintenant deux ans que les citoyens de Saint-Pacôme âgés de 50 ans et plus participent aux cafés-jasette qui ont lieu à la salle municipale;

ATTENDU QU'environ trente-cinq (35) personnes assistent chaque mois aux conférences portant sur différentes thématiques reliées à leur réalité quotidienne;

ATTENDU QUE pour certaines personnes ces occasions permettent de briser l'isolement, l'échange entre les participants et approfondissent leurs connaissances;

ATTENDU QUE les cafés-jasette sont une initiative du Club des 50 ans et plus en collaboration avec le comité Municipalité Amie des Aînés (MADA), ce projet fait partie du plan d'action de la politique familiale et des aînés lancés en décembre 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de participer aux cafés-jasette pour le reste de l'année 2013 en défrayant les coûts des envois média-poste et que les possibilités pour 2014 soient vues lors de l'élaboration du budget municipal en novembre prochain.

247.09.13

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ASPHALTAGE DE LA CHAUSSÉE ET DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 230

ATTENDU QUE suite à notre résolution numéro 151.06.13 relative à la réfection de la chaussée et des accotements de la route 230 entre les municipalités de Saint-Pacôme et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le Ministère des Transports du Québec nous informe que des projets de réfection de la chaussée sont prévus, mais que l'asphaltage des accotements n'est pas prévu sur ce tronçon;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique sur le vélo, le Ministère peut participer financièrement à ce genre de projet d'asphaltage à condition que la municipalité régionale de comté reconnaisse ce secteur comme un réseau cyclable projeté dans son schéma d'aménagement et que le milieu s'implique financièrement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une évaluation des coûts au Ministère des Transports du Québec pour l'asphaltage de la voie cyclable du secteur du boulevard Bégin à partir de l'intersection des rues du Faubourg et King jusqu'à la route Verbois et le secteur de la rue Pelletier jusqu'au Chemin Haut de la Rivière et par la même occasion, demander la confirmation à la MRC que ces secteurs font partie du réseau cyclable projeté dans son schéma d'aménagement.

VARIA

248.09.13

DEMANDE DE RÉPARATION DES BORDURES DE RUE AU 44A RUE LAVOIE DE M. BILLY OUELLET

ATTENDU QUE M. Billy Ouellet avait demandé au conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme en juillet 2013 de réparer la bordure de rue en face de sa propriété située au 44A rue Lavoie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme par sa résolution #186.07.13 n'avait pas donné suite à la demande de M. Ouellet donnant pour cause que sa responsabilité dans le bris n'était pas démontrée et qu'elle demandait à M. Ouellet de vérifier auprès de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lallemant ainsi qu'auprès du Ministère des Transports du Québec afin de vérifier les éventuelles causes de cette dégradation;

ATTENDU QUE M. Ouellet et sa conjointe ont effectué des recherches pour les causes de ces bris et qu'elles se sont avérées infructueuses;

ATTENDU QUE M. Ouellet et sa conjointe redemandent à la Municipalité de Saint-Pacôme de réviser sa position dans ce dossier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général afin qu'il évalue les coûts pour la réparation de la chaîne de rue en face du 44A rue Lavoie et qu'il remette ses conclusions afin que le conseil prenne une décision dans ce dossier.

249.09.13

PROJET DE PARTAGE DE MAIN D'ŒUVRE AVEC LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE les employés administratifs de la Municipalité de Saint-Pacôme font face à une charge de travail qui s'est alourdie depuis quelques années pour diverses raisons, dont l'augmentation des procédures de contrôle et de transparence demandées par les divers organismes et ministères;

ATTENDU QUE l'année 2013 en est une d'élection dans le monde municipal et que ces élections augmenteront sensiblement la charge de travail des employés administratifs, car la loi sur les élections stipule que le directeur général d'une municipalité est automatiquement président d'élection;

ATTENDU QUE la Station Plein Air de Saint-Pacôme est en période de vente de carte de saison et que cette période nécessite une ressource afin de répondre adéquatement aux clients;

ATTENDU QUE le projet se déroulerait du 9 septembre au 29 novembre inclusivement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme serait le fiduciaire dans le projet de partage de main d'œuvre;

ATTENDU QUE le budget pour ce projet se résumerait comme suit :

REVENUS			TOTAL
Municipalité			3 395.85 \$
Station Plein Air			2 551.35 \$
TOTAL:			5 947.20 \$
DÉPENSES	NB	COÛT	TOTAL
Salaire	420	12.00 \$	5 040.00 \$
Charges (18%)	420	2.16 \$	907.20 \$
TOTAL:			5 947.20 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général monsieur Frédérick Lee à signer le protocole d'entente pour la Municipalité de Saint-Pacôme et à procéder à l'embauche de madame Julie Augeul pour une période de douze semaines commençant le 9 septembre à raison de 35 heures semaine. La ressource effectuant 20 heures pour la Municipalité de Saint-Pacôme et 15 heures pour la Station Plein Air.

250.09.13

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL LALLEMANT POUR OBTENIR LA LISTE DES NOMS DE RUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède deux rues Pelletier, l'une d'entre elles étant située dans le secteur Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE cette double dénomination apporte des problématiques surtout au niveau des services d'urgences;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire régler cette problématique dans un délai rapproché afin d'éviter que des vies humaines ne soient mises en danger;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général afin qu'il demande à la Municipalité de Saint-Gabriel Lallemant la liste de leurs noms de rue. Cette liste deviendra un outil afin d'évaluer la meilleure option pour le règlement de la problématique par la Municipalité de Saint-Pacôme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

251.09.13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h04.

Gervais Lévesque
Maire

Frédérick Lee
Directeur général

